VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES
PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.
COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie
COTTAGE DOUBLE Nos 1808 et 1810 RUE LOCUST

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.
COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Maipomene, Thalie et Liberté.
QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429 2431 et 2433 RUE ERATO

Borné par les rues Freret, Clio & Howard.
Partage parmi les heritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Glaser et als vs Albert Geyser et als No 84 022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances le dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé à Bruxelles et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudications faite par C. E Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W J. Chetell, ancien notaire, le 9 avril 1869. Ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Maipomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 2 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, cadences et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29 - jan 5 7

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District, Div. E

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Les lots Nos 1 à 9 inclusivement de l'Ilet No 82 faubourg Clouet [maintenant No 1210], borné par les rue Louise, Clouet, Verte et Deggendis [la dernière borne originellement décrite comme les terres de P. J. Triore] acquises par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'Ilet No 868 [autrefois No 37 faubourg Clouet] borné par les rues Feliciana, Clouet Roman [autrefois Solidelle] et Prieur [autrefois Josephine]. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1826, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 26

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

153e rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonino ou Antonio Scisario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 081.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'Ilet No 866 sur un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Louise Magen, Veuve de John B. Pradat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,755—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve John J. Roberghes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Robert J. Maloney, avocat.

21 déc—21 24 30

Succession de Catherine V. Ackermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,065—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Evelina Cares exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Benjamin Rice Fermas, avocat.

19 déc—19 23 28

Succession de Henry Busch et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,587—Division C—Attendu que Hermann N. Busch a présenté une pétition à la cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Henry Busch et femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Eusk. Walshe & Bush, avocats. 19 déc—18 23 28

Succession de Mme Mary Louise Matthew, veuve de Pierre Cannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,547—Division A—Attendu que Mme Odelia Cannon, femme de Joseph Millaud, et Joseph Millaud ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Louise Matthew, veuve de Pierre Cannon, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat. 17 déc—17 21 26

Succession de Edward Hunt et Mme Mary Hart, née Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83 371—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Hunt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Robt J Maloney, avocat.

13 déc—13 17 23

Succession de Joseph Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 75,481—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Ernest T Florance, avocat. 13 déc—13 17 22

Succession du Révérend Eugène Aveilhé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,571—Division E—Attendu que Eugène Esquinance a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Révérend Eugène Aveilhé, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas I Denechaud, avocat. 17 déc—17 22 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage D'UNE

ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castarede.

No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 732, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156 borné par les rues Clouet, Louisa Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 59, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force [maintenant Tonti] et Verte, [maintenant Rochebleve] mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force [maintenant Tonti] sur 341 pieds de profondeur à la rue Verte [maintenant Rochebleve] sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Verte (maintenant Rochebleve) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Trioso et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Verte (maintenant Rochebleve) 341 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du lac la "Terminal ou Frisco Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions — Comptant. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas Rohneidess, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau, 826 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédural de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 26 Barthevillle, borné par les rues Webster, Constance et Magasin et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit Ilet comme il est désigné sur un plan de Barthevillle, par J. A. D'Hémécourt voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur. Ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, lesdits lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne carrant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots onze et dix sept dit Ilet, le tout desquels mesurements sera plus clairement vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G C Prieur, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magasin et Webster

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et Ilet comme la propriété ci dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magasin, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magasin et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins sur la ligne du fond, contenant cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté le plus près et parallèles aux lignes de la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et le même mesure sur la ligne de côté opposée et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans situés dans le même district et Ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Prieur, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1868, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster (commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magasin) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par les Nos E. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1905, annexé à un inventaire pris par J. B Grimage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Hotshammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et inégale à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et Ilet comme le dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, ci dessus référée par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et Ilet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, delà sur une ligne de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'Ilet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 53 borné par les rues Pearl, Hudson, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, sur tout un et 5;10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point distant de 5;10 de pieds de l'encoignure des rues Hudson et Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Hudson à un point quinze et 5 1;0 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hudson, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Hudson, quarante quatre et 5;10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimple, député voyer des Etats Unis fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Bordette, Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'Ilet cinq B maintenant l'Ilet No 65 lequel dit Ilet mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de ferme triangulaire ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 58 borné par les rues Commerciale, Burdette, Fern, Masserty et l'avenue Leake étant composés en partie des lots Nos Six, Onze, Douze et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Burdette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit, lesdits terrains mesurant chacun trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'Ilet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, la quelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale, quatre vingt trois pieds sept pouces de profondeur et laquelle rue Fern trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake, cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze, ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés et dessus décrites ou Troisième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété et dessus dernièrement décrite, ladite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé au partage entre Mme Annie Harmeyer et Louise Terlage, exécuté pardevant E Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Mouthausen, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de C. C Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E 1;4 de S. W. 1;4 de la section 32 T 6. S. R. 12 à l'Est de Greensberg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de N. E 1;4 de S. W. 1;4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point ou ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 38 de la No 85° Est 261 pieds, delà S 20d 70 p'eds, delà Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne, la ligne de N. E 1;4 ou S. ouest 1;4 de la sec 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1;4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'Ilet N Dix dans la ville de Bessier.

Termes et conditions—Comptant. Les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de titres nécessaires pour compléter l'adjudication, tous les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devront être passés pardevant E. G Rosenstock, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujetes aux baux existent

Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue de l'Union

FRED. C MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Naef, défendeur.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

SITE DE VALEUR POUR MANUFACTURE.

22

Grands Lots de Terre de Choix

Faisant face à la Promenade Carondelet, les rues Rendon, Toulouse et Lopez, et à proximité de la manufacture et aciérie de Lhote.

Succession de Louis Spotorno.

No 76,277—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 6 déc 1907, pour le compte de la succession de Louis Spotorno, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Vingt deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, et etc., qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet 427 bornés par la Promenade Carondelet, les rues Lopez, Toulouse et Rendon, désignés comme lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, d'après un plan par J. F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1885, un devis privé lequel est annexé à un acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire, le 9 avril 1887.

Le lot No 1 mesurant 27' 10" de face à la rue Rendon; le lot No 2 mesurant 26' 4" 7" à la rue Rendon et le lot No 3 mesurant 26' 4" 6" à la rue Rendon et chacun ayant une profondeur d'environ 154' 6" 2". Les lots 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 faisant face à la rue Toulouse et mesurant chacun environ 30' 10" de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur; les lots 14 et 15 mesurant chacun environ 30 pieds de face à la rue Rendon sur environ 154 pieds de profondeur.

Les lots 17, 18, 19 20, 21, 22 23, 24 et 25 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces de face sur la Promenade Carondelet par 100 pieds de profondeur. Pour les mesures, etc., voyez le plan à la Bourse. Cette propriété de valeur est centralement située, faisant face au Canal et splendidement située pour site de manufacture ou autre chose commerciale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans, la portion de crédit du prix devant être représentée par billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Gabriel Fernandez jne, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

A. A. Carrière, Administrateur.
Pierre D. Olivier, Avocat pour le Pétitionnaire.
M. J Cunningham, Avocat pour les Héritiers Absents.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Theo Crengh et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83 696 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice J. Rice, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—F. McGloin, avocat.

13 déc—13 17 22

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doiveot s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.